

## Congrès de Lille

Séance officielle d'ouverture  
mardi 9 octobre 2007  
11h00

### Allocution d'ouverture

de Jean-Pierre SCHOSTECK,  
président de la Fédération des Sem

Madame le Maire,

Monsieur le Président de l'association des Sem du Nord-Pas-de-Calais,

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Mesdames, Messieurs,

Chers Amis,

Je suis particulièrement heureux d'ouvrir le 41<sup>ème</sup> congrès national des Sem.

Au nom du conseil d'administration de la Fédération, je veux souhaiter à toutes et à tous la bienvenue à Lille et vous dire simplement ma joie de vous retrouver pour ces presque trois journées de débats et de convivialité.

L'organisation d'un congrès est un travail d'équipe. En votre nom, je veux remercier les partenaires locaux qui ont secondé la Fédération pour vous accueillir dans les meilleures conditions possibles : la Ville et la Communauté urbaine de Lille ainsi que la Région Nord-Pas-de-Calais.

Permettez-moi de saluer ensuite le concours de la Caisse des dépôts et consignations, de DEXIA et des Caisses d'épargne qui réaffirment leur confiance et leur soutien au mouvement Sem.

A leurs côtés, trois partenaires de la Fédération et des Sem : SOCOTEC, la Caisse de garantie du logement locatif social, et l'IPSEC.

Et sur le salon du développement local organisé par le groupe Moniteur, carrefour d'échanges professionnels et de convivialité, une centaine d'entreprises sont venues à votre rencontre, les Sem du Nord-Pas-de-Calais et les associations régionales de Sem rassemblées dans leur « village » contribueront, je n'ai aucun doute à ce sujet, à animer le congrès. Je les en remercie chaleureusement.

Comme à Strasbourg mais cette année, dans un espace ouvert sur le salon, le Forum proposera jusqu'à jeudi matin des échanges d'expérience autour de thèmes comme les énergies renouvelables, le PPP dans les transports publics, la qualité environnementale des constructions.

Je remercie également les Sem du Nord-Pas-de-Calais et de Picardie qui, sous la houlette du président de leur association Frédéric CUVILLIER, n'ont pas ménagé leurs efforts pour réussir ce rendez-vous auquel, cette année encore, vous êtes venus très nombreux : 350 Sem représentées, plus de 1500 congressistes au total, trois mois après notre rencontre nationale qui a rassemblé à Paris plus de 400 participants !

Qu'il me soit permis, enfin, de saluer tout particulièrement la délégation marocaine, conduite par les maires de Casablanca et de

Marrakech, qui vient à la rencontre des Sem dans le cadre d'un projet national de développement de l'économie mixte au Maroc.

Madame le Maire, je veux vous remercier de votre présence et de votre soutien.

Lille, pour le mouvement Sem, est une vitrine. 15 Sem travaillent sur le territoire de l'agglomération et apportent – nous le verrons demain après-midi lors des « parcours urbains » – leur valeur ajoutée d'entreprises publiques locales à la qualité du cadre de vie et à la création d'emplois.

J'entends encore, parfois, que l'économie mixte locale est en crise autrement dit que ce modèle de partenariat opérationnel entre les collectivités, les banques, les entreprises, au service du développement des territoires, serait condamné par le droit européen. L'ouverture des contrats publics d'équipement et d'aménagement à la concurrence, entre 2003 et 2005, ont pu, à l'époque, nourrir cette opinion.

Mais aujourd'hui !

Je ne connais pas une ville, une agglomération où une Sem, au moins, n'est pas à l'œuvre pour redynamiser un quartier, créer des infrastructures et des services dédiés aux entreprises, gérer des réseaux de transports ou des équipements de loisirs.

Je vois, car la Fédération est un excellent observatoire pour cela, que **les collectivités locales ont créé plus de 100 Sem au cours des cinq dernières années**, pour aménager et piloter des opérations complexes de renouvellement urbain, pour créer des outils de développement économique, pour gérer des services essentiels pour nos citoyens comme l'électricité, l'eau, les transports.

Je vois aussi que les Sem françaises sont une branche d'un arbre qui s'étend sur toute l'Europe. **16000 entreprises publiques locales dans les 27 pays de l'Union européenne, 1 million de salariés**, c'est une réalité qui compte dans l'Europe des services d'intérêt général, dans la vision d'une Europe équilibrée, soucieuse de compétitivité autant que de cohésion sociale.

Si les Sem ont le vent en poupe aujourd'hui, c'est parce qu'elles mettent dans les mains des élus **deux atouts** qu'ils trouvent rarement réunis dans leurs propres services ou sur le marché : **la**

**maîtrise des décisions stratégiques, la performance et la compétence dans l'action.**

Le droit européen nous met-il des bâtons dans les roues ?

Sans doute. Il est, d'abord, l'instrument de traités qui placent le marché au centre de la politique. La Commission est la gardienne des traités, elle les applique. Dans les lois fondamentales de l'Union européenne, aujourd'hui, il n'y a rien de solide en dehors du marché unique.

Nous sommes des entreprises publiques locales : la Commission nous considère comme des entreprises, point. Les collectivités locales, les politiques publiques, sont l'expression du suffrage universel : pour la Commission les citoyens sont des clients. Les services publics appartiennent à notre « bien commun » : ils ne peuvent être réduits à des notions aussi sommaires qu'un cahier des charges ou un contrat.

Mais rien, aujourd'hui, dans le droit européen, n'interdit à une collectivité locale de créer ou de faire travailler une entreprise publique locale.

Et, à notre niveau, qui n'est pas celui du débat sur la constitution européenne ou du futur traité simplifié, je dois dire, encore une fois, que les complications, les obstacles, les incertitudes sont toutes bien françaises. Parfois, nous avons l'impression que l'Europe nous ferme la porte au nez, qu'entre le marché et la régie, elle veut écraser la solution moderne de l'entreprise publique locale.

C'est une illusion d'optique.

Est-ce à cause de Bruxelles qu'il a fallu mobiliser tous les groupes du Parlement pour donner aux élus français un droit qui n'est même pas un sujet de discussion en Allemagne, en Italie ou en Espagne ou n'importe où ailleurs qu'en France : créer des sociétés publiques locales pour aménager leur territoire sans mettre en concurrence les missions qu'ils confient à leur entreprise ?

Pourquoi est-il, en France, impossible de créer une entreprise publique locale, contrôlée à 100 % par des collectivités locales, dans des secteurs aussi essentiels que l'eau ou les services funéraires ?

Pourquoi la Belgique, la Hollande ont-elles pu créer un système de gestion publique de l'eau sans que la Commission n'y mette son grain de sel ?

Est-ce à cause de Bruxelles qu'une collectivité française qui veut confier une mission à une entreprise privée actionnaire d'une Sem voit se lever devant elle une coalition de fonctionnaires et de magistrats, alors que partout ailleurs qu'en France, le procédé est non seulement courant mais encouragé ?

Non, et Bruxelles, là encore, n'y est pour rien.

Est-ce à cause de Bruxelles que les élus comme les aménageurs attendent encore, plus de deux ans après la réforme de juillet 2005, des textes d'application, un mode d'emploi de la passation des concessions d'aménagement ?

Je pourrais continuer cette litanie. Allons directement aux 3 conclusions qu'il faut en tirer.

- 1) Les entreprises publiques locales sont ignorées par Bruxelles parce qu'elles sont publiques. Depuis le traité de Rome, il y a

50 ans, nous savons que le droit européen ne fait aucune différence entre les entreprises selon qu'elles sont publiques ou privées.

- 2) Les entreprises publiques locales sont pénalisées par le droit français parce qu'elles sont locales, l'expression la plus tangible du volontarisme des élus locaux, et que notre administration, au plus haut niveau, considère que cette liberté doit être encadrée, bridée. C'est avec le soutien des élus locaux et des parlementaires de tous bords que nous ferons bouger les choses.

Et nous n'avons pas, nous n'aurons jamais de meilleurs arguments que de montrer que les élus des autres pays européens ont, par rapport à leurs collègues français, une liberté, un pouvoir d'agir à la puissance 10 !

- 3) Les entreprises publiques locales, parce qu'elles sont gérées comme des entreprises, qu'elles ont des objectifs de long terme et qu'elles sont enracinées dans un territoire, constituent, dans la boîte à outils des élus locaux, la meilleure alternative aux rigidités de la régie comme aux défaillances – le manque de

transparence et de contrôle démocratique au premier chef – de la gestion privée.

L'axiome est simple : plus les collectivités locales auront de liberté pour utiliser cette solution moderne, plus souvent elles la choisiront !

Madame le Maire, Mes chers Amis,

Je déclare ouvert le 41<sup>ème</sup> congrès des Sem et je souhaite à chacune et à chacun d'entre vous qu'il vous donne un plein d'énergie et de plaisir !

Je vous invite à rester dans cette salle où se tient maintenant notre première table ronde « comment imaginer le développement futur des villes et des territoires » et je passe le relais à Pierre THIEFFRY, animateur de cette séance.